



# COMMUNE DE LABROUSSE

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 août 2023 à 20h30

Le 25 août 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 août 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

### **Présents :**

Mrs : AURATUS Eric, OUSTRY Michel ; THER Benoît ; BRUEL Marcel ; LAMOUREUX Nicolas ; BADUEL Sébastien ; DAUDE Thierry ; PRADAL Gérard.

Mmes : CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine,

Absents : AMARAL Emmanuelle ; Anne TOURLAN ; NOEL Géraud.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mr Benoit THER est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **PLACE DE LA FONTAINE**

Après négociation auprès des 3 entreprises qui avaient répondues à la consultation concernant l'aménagement de la place de La Fontaine, l'offre de la société EUROVIA étant la mieux-disante, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à la société EUROVIA pour la somme de 115 927,80 € TTC.

### **CITY STADE**

L'installation du City Stade réalisée par la société BOIS et PAYSAGES n'étant pas une « réussite » esthétique au niveau du scellement des poteaux supports, une rencontre avec le dirigeant de la société semble obligatoire afin d'essayer d'améliorer cette situation.

Pour faire face au danger pour les enfants allant récupérer les ballons qui s'échappent sur la voie départementale, la pose d'une protection sous forme d'un grillage devient une obligation.

### **TRAVAUX**

Un point des petits travaux réalisés par les employés communaux :

-des petits travaux de peinture, pose d'étagères, éclairage LED ... ont été réalisés à l'école en prévision de la rentrée.

-la pose d'un grillage avec un occultant a été réalisé chez Mme BOLLAERT à Lafage afin de terminer l'opération qui avait consisté à une acquisition foncière en 2022 auprès de Mr VIGNES.

La séance est levée à 22 h 00.